



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 janvier 2024

**Délibération 2024002**

Date de convocation : 24/01/2024

Membres en exercice : 29  
Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :



L'an deux mille vingt-quatre et le 30 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrîne PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIAN, Françoise PEZZOLI, Caroline FAYOL, Benjamin VALERIAN, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN  
Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET  
Paul CHRISTIN pouvoir à Anne-Marie PONS  
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU  
Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrîne PRIANO-LAFONT  
Julien LENZI pouvoir à Alexandra CAMBON  
Marie SABBATINI pouvoir à Corinne MARTIN

Absents :

Marjorie BOUCHON  
Catherine ZDYB  
Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**ADMINISTRATION / COMMISSION DES MARCHES À PROCÉDURES ADAPTÉES  
ACTUALISATION DES SEUILS**

Par délibération N °2023062 du 27/06/2023 l'assemblée délibérante actualisait les règles relatives au fonctionnement de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA), notamment en actualisant les seuils planchers et plafonds de ses interventions.

Cette commission MAPA permet d'utiliser de manière optimale, collégiale et transparente l'utilisation des deniers publics. Elle intervient pour étudier les offres de marchés et donner un avis consultatif pour les marchés et les seuils suivants qui avaient été arrêtés par le règlement délégué (UE) 2021/1952 :

- Seuil plancher de 50 000 € HT et seuil plafond de 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et services,
- Seuil plancher de 100 000 € HT et seuil plafond de 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux.

Depuis le 01/01/2024, les seuils plafonds ont évolués de la manière suivante :

- 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services,
- 5 538 000 € HT pour les marchés de travaux.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'actualiser les seuils sur lesquels la Commission MAPA intervient de la manière suivante :

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E.legalite.com

- Seuil plancher de 50 000 € HT et seuil plafond de 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services,
- Seuil plancher de 100 000 € HT et seuil plafond de 5 538 000 € HT pour les marchés de travaux.

Vu le règlement délégué (UE) 2023/2495 de la Commission du 15/11/2023 modifiant la directive 2014/24/UE du parlement européen et du conseil en ce qui concerne les seuils pour les marchés publics de fourniture, de services et de travaux et pour les concours.

Considérant la nécessité d'actualiser la délibération 2023062 du 27/06/2023 pour mettre à jour les seuils d'intervention de la Commission MAPA

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'actualisation des seuils de la commission MAPA chargée d'étudier les offres et de donner un avis consultatif, pour les marchés de fournitures, services et les marchés de travaux avec les seuils présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** la prise en compte automatique des nouveaux seuils plafond, révisés tous les deux ans sans qu'une nouvelle délibération du conseil municipal ne soit nécessaire.
- **RAPPELLE** que les règles de quorum et de convocation de la commission MAPA sont identiques à celles régissant la commission d'appels d'offres.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.



Le Maire  
Nicolas PAGET

